

Rennes le 16 décembre 2024



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Nous sommes convoqués ce jour à la FS SSCT de la DIR GO alors même que toutes les OS ne sont pas en possession du règlement intérieur de cette instance.

Monsieur Le Président, vous mettez à l'ordre du jour des sujets alors même que cette Formation Spécialisée n'a toujours pas les moyens de fonctionner. Il n'y a toujours pas de secrétariat aux OS. Selon le PV de la dernière réunion en Formation Spécialisée SST cela devait être mis à l'ordre du jour de la réunion suivante. De plus, vous n'avez toujours pas répondu aux questionnements sur les moyens de ce secrétariat posés à la FS SSCT du 16 mai 2023.

Ce que vous nous proposez aujourd'hui est bien de commencer un travail sans que les conditions soient réunies pour le réaliser : s'agit-il encore une fois de checker des points sur une liste ou voulez-vous vraiment donner du sens à cette instance ?

Il convient ensuite de vous faire part de notre insatisfaction quant à la communication de la DIRGO envers les représentants. Nous avons reçu les documents en plusieurs fois et sous plusieurs formes (mail du 12 novembre, mail du 10 décembre et RESANA). L'ensemble des représentants des personnels (suppléants) n'est pas destinataire de tous les envois ni l'ensemble des boîtes régionales des organisations syndicales. Pourtant ces protocoles de communications ont été validés dans le PV du 16 mai 2023.

Par ailleurs, nous questionnons clairement la manière dont l'administration traite les remontées des registres de santé sécurité au travail. Il n'est pas normal que ces registres ne soient pas visés en CSA de Territoire, ni que des instances de proximité soient programmées le même jour, voire plusieurs jours après la Formation Spécialisée de la DIR qui est sensée examiner une synthèse de ces registres.

Nous regrettons définitivement le manque de clarification sur les accidents de service, les imputabilités reconnues, le nombre de protocoles violence réalisés dans l'année, le nombre de protections fonctionnelles engagées... les motifs de refus... En clair, où en est-on de la « maîtrise des risques » dont nous réclamons depuis des années un bilan officiel, avez-vous établi ce bilan ?

Nous avons également besoin d'un réel état des lieux des établissements exposant les agents au Radon, puisqu'il apparaît un défaut de mesurage d'un grand nombre de sites (16).

Nous saluons en revanche le travail commun qui a permis de réaliser le vade-mecum des absences pour raison de santé. Ce document de référence qui met en lumière le travail de collaboration et l'avancée notable que cela apportera au quotidien pour les agents, l'administration et les représentants des personnels pour mieux gérer les situations de maladie et/ou d'accident de service.

La CGTPJJ tient à interpeller la DIR Grand-Ouest pour que cette instance soit utile à la protection des agents. Pour cela, il faut au préalable poser sur la table les vrais sujets de santé et sécurité en ne niant pas la pénibilité, les

risques, et les améliorations à établir à travers un véritable plan d'action et des axes concrets de travail et d'évaluation.